



LA RAISON DU PLUS SPORT

De la contribution du mouvement sportif à la société française

Juin 2006

RESUME DU LIVRE

CHAPITRE I

Le mouvement sportif français

Ce chapitre commence par un historique qui rappelle la façon dont le mouvement sportif français s'est construit, mais également comment l'Etat a accentué sa tutelle au cours du temps. Le modèle français, bâti sur la relation Etat-mouvement sportif, a évolué à partir des lois de décentralisation des années 80 pour laisser toute leur place aux collectivités territoriales. Dans le même temps, l'environnement global changeait avec l'émergence dans le sport d'autres acteurs issus des domaines économique, juridique et médiatique.

Une comparaison avec nos proches voisins européens montre sans ambiguïté un surprenant paradoxe : le mouvement sportif français est en même temps le plus développé et celui qui participe le moins à la gouvernance du sport.

Comparativement à d'autres secteurs, le mouvement sportif français est leader national en matière d'engagement bénévole. Le bénévolat contribue à faire de l'association sportive une société à capital humain, un patrimoine social et un gisement de socialisation.

Le mouvement sportif français participe pleinement à la richesse du pays, directement par l'activité économique qu'il crée ou indirectement par l'apport du bénévolat. L'instauration d'une reconnaissance de type utilité sociale aurait pour effet de mettre en avant le projet sportif d'intérêt général et de donner aux clubs des droits en contrepartie de leurs devoirs.

De ce fait le CNOSF propose de passer de la notion de subvention, élément constitutif d'un lien de subordination, à celle de convention partenariale qui reste à promouvoir dans le cadre d'une mission d'utilité sociale.

CHAPITRE II

Le mouvement sportif acteur de l'économie sociale

Ce chapitre est divisé en deux parties.

La première traite des ressources humaines. Sont abordées ainsi les questions du bénévolat, de la professionnalisation des clubs, de la convention collective nationale du sport (CCNS) et de la formation tant des bénévoles que des salariés. Le mouvement sportif, en tant qu'employeur, est reconnu parfaitement apte à créer, organiser et développer des emplois sportifs. Sa compétence d'employeur est reconnue. Il n'en est malheureusement pas de même pour l'instant de sa compétence de formateur, puisqu'à partir de 2007, aucun des brevets fédéraux ne permettra d'enseigner contre rémunération. Le mouvement sportif revendique donc la possibilité de pouvoir employer celles et ceux qu'il aura formés valablement pour cela. Il est ainsi prêt à étudier les perspectives de partenariat qui conduiraient à obtenir la reconnaissance des diplômes fédéraux.

Concernant les cadres techniques, le CNOSF tient à réaffirmer son attachement à ce corps et demande que soit au moins maintenu le niveau des postes actuels.

De plus cette partie traite de la promotion des femmes et des jeunes dans la gouvernance des clubs et des structures fédérales.

La deuxième partie traite de l'économie. Tout d'abord la bonne santé du sport licencié et l'importance de la dépense sportive française y sont affirmés. Celle-ci, de l'ordre de 30 milliards d'euros, générant au passage près de 6 milliards d'euros de recette de TVA, à comparer aux 0,6 du budget des sports, Fonds National de Développement du Sport compris, et aux 4 estimés comme représentant l'investissement bénévole. Cela tend à démontrer que l'implication financière de l'Etat n'est pas en relation directe avec sa contribution à la gouvernance du sport. Par ailleurs, pour surprenant que cela soit, il s'avère que la dépense liée aux pratiques sportives est 7 fois supérieure à celle liée au seul secteur du sport professionnel. Le mouvement sportif a quelques avantages concurrentiels à valoriser pour son devenir. Trois aspects majeurs sont effectivement à prendre en considération : le bénévolat, les retombées économiques générées par les pratiques sportives, et l'utilité sociale liée aux effets positifs des pratiques sportives (insertion, santé, lien social, environnement, tourisme)...

L'évolution des pratiques amène à s'interroger sur le rôle du club sportif et montre que les clubs ont tout intérêt à développer l'axe « utilité sociale » et mettre en avant le caractère fédérateur du mouvement sportif.

CHAPITRE III

Le mouvement sportif acteur du développement

Les lois des années 80 sur la décentralisation ont profondément modifié le paysage traditionnel. En oubliant le sport, elles ont fragilisé le modèle sportif organisé autour de l'Etat, mais elles ont aussi laissé libre cours à l'initiative. S'il n'est pas dans les textes, le sport est dans les faits et les collectivités territoriales sont dans sa gouvernance. Pour progresser, il semble nécessaire de définir, y compris pour l'approche territoriale, une vision globale du sport. Le projet sportif associatif devra privilégier notamment : la valorisation du rôle social et éducatif, la perspective de réalisation et d'épanouissement des pratiquants, la cohérence entre les politiques fédérales et territoriales, et la prise en compte du développement durable. Concernant ces deux derniers points et afin d'optimiser les évolutions, le CNOSF préconise la création de conférences régionales, voire départementales. Enfin, de façon à assurer un maximum de cohérence en matière d'équipements, le CNOSF propose la création d'un conseil national des équipements sportifs dans le cadre d'un plan d'équipements national et régional à mettre en œuvre.

CHAPITRE IV

Le mouvement sportif acteur du rêve

Ce chapitre se décompose en deux parties, le haut niveau et les médias.

Sur le haut niveau, le chapitre fait un rappel historique, notamment des résultats du sport français lors des deux dernières décennies. Est rappelée ensuite l'organisation du haut niveau en France et réaffirmé le fait que le sport professionnel fait partie intégrante du mouvement sportif. Mondialisation oblige, la performance sportive de haut niveau est en progression constante, la remise en question est indispensable et nécessite que l'on fasse preuve d'initiatives en matière de détection, de formation et d'épanouissement des athlètes de haut niveau. Sur ces points, le CNOSF fait plusieurs propositions. Pour que la détection ne repose pas seulement sur les clubs, il est indispensable que soit imaginé un système de passerelles avec l'école, le collège et le lycée. Pour ce qui est des filières d'accès au haut niveau, il est indispensable qu'elles présentent un caractère de progression continue, notamment pour ce qui est des pôles France et espoirs. Enfin pour permettre l'épanouissement, le CNOSF fait deux propositions : celle de reconduire ou amplifier le système des conventions d'emploi des athlètes de haut niveau et celle d'une reconnaissance fiscale et sociale les concernant. Pour ce qui concerne l'encadrement, le CNOSF propose de créer un statut d'entraîneur de haut niveau. Concernant la stratégie internationale, le CNOSF rappelle le caractère indispensable d'une politique nationale d'équipements en faveur du sport de haut niveau, et la nécessité de renforcer, à l'aide de moyens accrus, le positionnement du sport français sur la scène sportive internationale.

Sur les médias, le chapitre commence par l'affirmation d'un combat commun au mouvement sportif et à la presse sportive. Après qu'a été constaté le déséquilibre médiatique entre les sports, le CNOSF rappelle son souhait que soit prioritairement pris en considération la notion d'événement pour toutes les disciplines sportives. Parmi les propositions, celle de mutualiser les nouveaux médias et en particulier internet, celle aussi que le CNOSF participe activement à un média télévisé ou radiophonique et enfin celle d'une charte avec les médias. Sont également évoquées les difficultés liées à l'application de la directive Télévision sans frontière et à la fourniture d'un signal lors des grands événements internationaux organisés par la France.

CHAPITRE V

Le mouvement sportif acteur de la santé

Après un rappel historique des rapports entre le sport et la santé, le chapitre aborde la question du sport pour les personnes handicapées pour lesquelles la reconnaissance identitaire via le sport est vitale. La question du dopage est aussi décrite dans ce chapitre et le mouvement sportif souhaite affirmer de nouveau avec force que le dopage n'est pas une fatalité, qu'il veut le combattre avec la plus grande énergie tant pour le respect de l'éthique que pour celui de la santé des sportifs. Le chapitre se termine par le vœu d'une nouvelle solidarité sport santé, par les difficultés rencontrées par les fédérations pour répondre à leurs obligations et à leurs conséquences, et enfin par un fort souhait : que 50% de la population pratique 30 minutes d'activités sportives modérées 5 jours par semaine.

CHAPITRE VI

Le mouvement sportif acteur de l'humanisme

La première partie concerne la dimension sociale et éducative. L'immense majorité de celles et ceux qui ont pratiqué une activité sportive constatent que celle-ci constitue un apprentissage et une formation uniques. Mais le sport en soi n'est pas éducatif, il l'est de par ses règles et parce que des éducateurs veillent à la bonne application de ces dernières. Non seulement, « le sport c'est bien mieux dans un club », mais encore parce que le club fédère autour d'un code sportif et que celui-ci est complété par un code social, « le club, c'est bien plus que du sport ». Cette première partie se termine par le vœu d'un regard neuf sur le sport, véritable média d'éducation.

La deuxième partie est relative à l'olympisme et aux traditions. Le rappel historique permet de cerner la construction du mouvement olympique et comment les Jeux y ont contribué. L'importance des Jeux olympiques et du sport revêt un caractère unique dans la civilisation humaine. Tous les peuples se reconnaissent dans cet affrontement sportif et le sport olympique sait faire la place à toutes les cultures et traditions. L'accueil des JO depuis leur rénovation a favorisé la réalisation d'équipements sportifs, l'aménagement des territoires, l'établissement de programmes urbains, de santé, de communication, d'éducation, etc... mais l'héritage olympique concerne aussi la promotion des cultures, des identités et des personnes de toutes origines et conditions.

CHAPITRE VII

Le mouvement sportif et futur

Fort de ses 15,5 millions de licenciés et de ses 175.000 clubs, le mouvement sportif français est la première des sociétés françaises à capital humain. Le CNOSF en est son représentant légal. Il se doit de répondre à la triple vocation de fédérateur, de régulateur et d'initiateur afin d'en être le véritable chef d'orchestre. Un positionnement nouveau du mouvement sportif dans la gouvernance du sport garantirait sa contribution effective à la société française et rejaillirait sur sa représentativité internationale et olympique à l'horizon 2024.

Texte disponible sur www.franceolympique.com à partir du 21 septembre 2006.